

PROCES – VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 24 juin 2010
à la Salle de spectacles**

9ème séance 2009-2010

Séance du jeudi 24 juin 2010, 19 heures.

Présidence de Mme Rosana Joliat, Présidente

La Présidente salue Mme la Syndique, Mmes et MM. les membres de la Municipalité, l'huissier, M. François Tabanyi, les membres du bureau du Conseil, Mme Denise Schmid et M. Jean-Pierre Glaus, scrutateurs, aux représentants de la presse, à l'équipe de télévision, les jeunes gens pétitionnaires qui sont à la tribune. Elle salue le public et les téléspectateurs.

Conformément à l'art. 66 du règlement de notre Conseil communal, elle prie Madame la secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 51 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s : 21 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM :

Amann Alain	Joerchel Anhorn Bastienne
Barraud Olivier	Keita Mady
Barraud Pascal	Krier Irina
Baumann Barbara	Matti Rose-Marie
Brun Michel	Montalbano Laura
Depoisier Cédric	Narducci Franco
Eareby Mohammed	Romano Giorno Gerarda
Ferrini Gianluca	Rouyet Line
Frei Irène	Vega Raquel
Gauthier Raymond	Von Gunten André
Ghassem Ali	

8 conseillers sont arrivés après l'appel.

Le quorum étant largement atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente déclare la séance ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour.

Après s'être assurée que chaque conseillère et conseiller a bien reçu l'ordre du jour, la Présidente annonce que le bureau du conseil a reçu en début de séance

- un postulat de Mme Kocher et Sartoretti
- un postulat et une motion déposés par M. Ali Korkmaz

qui seront traités en priorité sous le point 19 de l'ordre du jour.

La Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1 Adoption de l'ordre du jour.
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mai 2010.

- 3 Modification(s) éventuelle(s) dans la composition des commissions permanentes.
- 4 Communications de la Présidence.
- 5 Communications de la Municipalité:
 - o Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Irène Frei et consorts intitulée : "Un réseau d'échange réciproque de savoirs à Renens".
 - o Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Marc Reymond intitulée : "Qui va payer les égarements des CFF".
 - o Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Verena Berseth et consorts demandant à la Municipalité d'améliorer l'avenue de Longemalle.
- 6 Communications éventuelles de la Commission des finances.
- 7 Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).
- 8 Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).
- 9 Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal.
- 10 **Pétition** pour une amélioration des conditions de vie dans le quartier nord de Renens. Rapport de la commission des pétitions.
M. Jean-Daniel Roulier, président-rapporteur.
- 11 **Comptes Communaux - Exercice 2009**
 - a) de la Commission intercommunale Mèbre Sorge
 - b) de la Commission intercommunale de la STEP
 - c) de la Commune de Renens.

Rapport de la commission des finances sur la vérification des comptes communaux.
M. Jean-Marc Reymond, Président.
- 12 **Gestion – Exercice 2009**
Rapport de la Commission de gestion. Adoption de la gestion.
M. Michele Scala, Président.
- 13 **Développement** du postulat de M. Eric Aeschlimann, intitulé "Produire du courant propre : photovoltaïque et éolien."
- 14 **Développement** du postulat de M. Pascal Golay, intitulé "Encourageons les voitures électriques".

- 15 **Rapport** de la commission chargée d'étudier le renvoi du postulat de la CUAT sur les supports des moyens de communication.
M. Ali Hemma Devries, président-rapporteur.
- 16 **Préavis N° 87-2010** – Retransmission des séances du Conseil communal.
M. Ali Hemma Devries, président-rapporteur.
- 17 **Préavis N° 88-2010** – Acquisition et remplacement de véhicules pour le Service Environnement et Maintenance.
M. Antoine Philippe, président-rapporteur.
- 18 **Préavis N° 89-2010** – Collecteurs eaux claires et eaux usées Simplon-Les Ramiers.
M. Pascal Golay, président-rapporteur.
- 19 Motions, postulats, interpellations.
- 20 Propositions individuelles et divers.
- 21 Allocutions.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mai 2010.

La **Présidente** ouvre la discussion sur ce procès-verbal. La discussion n'est pas utilisée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

La Présidente remercie Mme Sisto pour sa rédaction et Mme Bonzon pour sa relecture.

3. Modification(s) éventuelle(s) dans la composition des commissions permanentes.

Conformément à l'art. 41 du règlement du Conseil, lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel il avait été attribué.

- **Mme Arielle Bonzon** (Fourmi rouge) démissionne de la **Commission de gestion** et sera remplacée par M. **Jean-Pierre Leyvraz** qui, en vertu du tournus décidé dans la convention de législature, sera président de ladite commission.

La Commission de gestion est donc composée de:

Fourmi rouge M. Jean-Pierre Leyvraz, président et Mmes Danielle Ayer et Simone Szenyan Reymond.

PLR Mmes Elodie Golaz et Denise Schmid, M. Jean-Marc Dupuis

Les Verts Mmes Nathalie Kocher et Nadia Carota

PSR MM. Michele Scala, Mady Keita et Ali Korkmaz

Arc en Ciel Mme Christine Sartoretti

- A la **Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire** (CUAT), en vertu du tournus, la présidence revient à M. **Eric Aeschlimann** (PLR):

la commission est donc composée de

PLR M. Eric Aeschlimann, président, Mme Laura Montalbano et M. André Von Gunten

Les Verts MM. Laurent Desarzens et Raymond Gauthier
 PSR Mme Line Rouyet et MM. Gian-Luca Ferrini et Robert Mulopo
 Arc en Ciel Mme Marinella Bianchi Rojo

Fourmi Rouge Mme Raquel Vega, MM. Jean-Pierre Leyvraz et Ali Hemma Devries.

- A la **Commission des finances**, Mme Rose-Marie Matti (Fourmi rouge) est remplacée par M. Didier Divorne. **M. Nicolas Freymond** (Fourmi rouge) sera président de la commission des finances pour l'année 2010-2011.
- A la **Commission des affaires régionales et intercommunales** (CARIC), le président n'a pas encore été désigné pour l'année 2010-2011 (selon le tournus, la présidence devrait revenir au groupe socialiste).

Il n'y a pas d'autre changement au sein des commissions permanentes.

4. Communications de la Présidence.

- La partie récréative prévue jeudi 17 juin au stade du Censuy a été annulée, faute de participants.
- Le prochain scrutin aura lieu le 26 septembre prochain. Les convocations pour les bureaux de vote et le dépouillement seront envoyés dans les environs de la semaine 34.
- En réponse à la question de M. Pascal Waeber (PLR) au sujet de l'absence de la Secrétaire du Conseil le 20 mai, voici la réponse de la présidente, prise en commun avec le bureau du Conseil: "Le Bureau du Conseil a constaté la particularité et surtout le caractère exceptionnel de cette absence (la secrétaire du Conseil communal devait se rendre pour des raisons familiales à l'étranger lors du week-end de Pentecôte). Il n'a été comptabilisé que trois heures de travail effectif à la secrétaire suppléante, étant donné que les présences à la séance du bureau et du Conseil communal sont comptées en jetons de présence, puisqu'elle est aussi une conseillère communale. Le procès-verbal a été rédigé par la secrétaire du Conseil communal."
- En date du 2 juin dernier, la présidente a reçu une lettre du comité de pilotage du Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois (SDOL) pour l'informer de la tenue du traditionnel marché du SDOL les vendredi 12 et samedi 13 novembre 2010 à la salle Polydôme de l'EPFL. Comme l'année dernière, le vendredi dès 17 heures sera réservé aux membres des conseils communaux et des associations pour des visites guidées, sur réservation, alors que le samedi matin sera un événement "tout public".
- Les jetons de présence: Les séances de décembre à mai sont payées en juin. Les séances de juin à novembre sont payées en décembre. Les séances de préavis, postulats sont payées avec la séance à laquelle elles ont rapporté. Les présidents de commissions permanentes doivent transmettre pour le 31 mai et le 30 novembre les dates des séances et leurs listes de présences. Si malgré les contrôles croisés, une erreur était constatée, prière de la communiquer à la

Secrétaire du Conseil qui corrigera pour le prochain décompte (juillet ou décembre 2010).

La Présidente ouvre la discussion sur les communications de la présidence.

M. Michele Scala, président de la commission de gestion demande une rencontre avec la secrétaire du Conseil concernant les jetons de la commission de gestion qui ont été payés à double en décembre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

5. Communications de la Municipalité

La Présidente donne la parole à Mme la Syndique, qui annonce qu'elle n'a pas d'autres communications que celles reçues et qu'elle se réserve pour l'allocution en fin de séance.

La Présidente ouvre la discussion sur le communiqué de la Municipalité N°8 du 8 mai au 11 juin 2010. La discussion n'est pas utilisée.

La Présidente ouvre la discussion sur la commission de la Municipalité sur le projet de révision du plan de quartier de Florissant.

M. Michele Scala (PSR) remercie la Municipalité pour cette communication complète et intéressante.

La Présidente ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Irène Frei et consorts intitulée "un réseau d'échange réciproque de savoirs à Renens". La discussion n'est pas utilisée.

La Présidente ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Jean-Marc Reymond intitulée "Qui va payer les égarements des CFF".

M. Jean-Marc Reymond (Arc en ciel): "La Municipalité nous présente une réponse étoffée du bilan d'activités après une année de fonctionnement du concept "parrains et marraines" à la gare de Renens. La lecture de ce bilan, par ailleurs fort intéressant, conforte l'intitulé de mon interpellation. En effet, les problèmes de sécurité à la Gare de Renens sont marginaux, puisqu'ils représentent moins de 2,5% des interventions. les interventions de type prévention qui, rappelons-le, n'ont rien à voir avec le sentiment d'insécurité au sens agressions sont à hauteur de 55%. De plus, 41% des interventions sont de type renseignements et n'ont donc rien à voir avec les problèmes de sécurité. Donc, on apprend que plus de 95% de l'activité des parrains et marraines représentent des tâches abandonnées par les CFF, soit les relations avec la clientèle.

(Il n'y a pas longtemps, j'ai fait un songe: Lors d'une réunion de la direction des CFF, un problème est soulevé: comment faire payer et à qui les services de relation avec la clientèle que nous ne voulons plus assumer? Après un tour de table, un des participants propose un concept nommé RailFair et parrains-marraines. C'est très simple, dit-il, il faut laisser apparaître par un laisser-aller un sentiment d'insécurité dans les gares. Vous verrez, le bon peuple va réagir très vite. Il va demander des caméras, des policiers en plus et d'autres moyens. Et là, le bon chevalier CFF vient apporter la solution avec un beau concept de parrains-marraines. Du coup, nous

faisons d'une pierre deux coups, le sentiment d'insécurité diminue, et surtout des bénévoles vont faire notre boulot de relation avec la clientèle... Et là, je me réveille: ce n'était donc qu'un rêve?...)

La conclusion qui s'impose à la lecture de la réponse de la Municipalité est qu'elle cautionne ce transfert de charges sans aucun état d'âme. La célèbre phrase qui dit "privatisons les bénéfices et socialisons les pertes" vient à point nommé. Pour une municipalité à majorité de gauche, cette attitude est plus que surprenante... les conclusions de cette réponse me laissent pantois."

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge) souligne que beaucoup de personnes s'opposent à ce qu'on privatise le service public: la Poste, les CFF, bientôt l'eau ou les écoles? Cela devient très dangereux. Comme ce n'est pas au niveau communal que cela se décide, il faudrait faire pression sur les partis pour qu'ils votent différemment à Berne. Les CFF ont supprimé des postes de travail et on nous propose des bénévoles... Soyons attentifs, aujourd'hui c'est les CFF, demain peut-être la Poste (enverra-t-on les bénévoles vider les boîtes aux lettres?)... Les bénévoles ne doivent pas remplacer ce que l'Etat devrait faire. Le rôle des bénévoles est de travailler dans des associations, de créer d'autres choses; ils ne sont pas là pour suppléer à ce que l'Etat n'assume pas. Sur ce point, elle est d'accord avec M. Reymond. Ce n'est pas la faute des bénévoles, qui sont bien gentils de s'engager pour le bien de tous.

Monsieur Olivier Golaz, Municipal, n'est pas d'accord avec le point de vue de M. Reymond. Le rapport démontre qu'il y a un excellent travail qui a été fait. Il faut remercier les parrains et marraines, tous ceux qui ont travaillé à ce projet (M. Hautlé, de "Partenariats&Prévention" de la Polouest, le Secrétariat municipal, ...). Grâce à ce projet, il y a une amélioration de la sécurité à la Gare de Renens. Il souligne que le bénévolat est important dans notre société, par exemple pour organiser le Giron, et il est fait avec grand plaisir.

La Présidente ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Verena Berseth demandant à la Municipalité d'améliorer l'av. de Longemalle.

Mme Verena Berseth (Fourmi rouge) ne remercie pas la Municipalité pour le moment, car elle dit qu'il va être procédé à la réfection des passages piétons. Pour le moment, les voitures roulent toujours aussi vite et on a toujours autant de peine à s'imposer quand on est piéton.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close sur les communications de la Municipalité.

6. Communications de la commission des finances.

Pas de communication.

7. Communications éventuelles de la commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).

Pas de communication.

8. Communications éventuelles de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).

Pas de communication.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres intercommunaux- art. 40, lettre g du règlement du Conseil communal.

M. Paul Mettraux (PLR) présente deux rapports, le premier concernant l'assemblée régionale ORPC et le deuxième l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis:

"L'Assemblée de l'Organisation régionale de protection civile de Lausanne-Ouest s'est réunie à trois reprises durant l'exercice 2009 - 2010 :

- le **mardi 29 septembre 2009**, l'Assemblée régionale fut convoquée, avec à l'ordre du jour le budget 2010, qui est la copie conforme du budget 2009.
- le **mardi 1^{er} juin 2010**, l'assemblée régionale était invitée à assister à une séance d'information sur le projet AGILE. Si, sur le fond, le passage de 21 à 10 régions politiques, dénommées ORPC (Organisme régional de protection civile), ne pose pas de problème, Prilly viendrait rejoindre notre région. Les communes du District de l'Ouest lausannois seraient ainsi toutes regroupées, au même titre que la police.

Par contre, le regroupement des moyens en quatre zones, notre région s'étendant jusqu'à Avenches, le passage de la gestion des ressources humaines au canton, de même que la création d'une commission cantonale, montrent le début de la cantonalisation de la Protection civile, avec une augmentation de la participation financière des communes de plus de Fr. 5.-- par habitant, soit Fr. 100.000.-- de plus pour Renens.

Le Comité directeur de notre Organisation l'a bien compris. Il a répondu négativement à la plupart des modifications de l'avant-projet de loi présenté par le Conseil d'Etat, mis en consultation jusqu'au 11 juin.

- Enfin, le **mardi 22 juin 2010**, au Collège de la Concorde à Chavannes, l'Assemblée régionale traite, à l'ordre du jour, l'adoption de la gestion et des comptes 2009, ainsi que l'élection annuelle de son Bureau.

Sur proposition de la commission chargée d'étudier ce préavis, c'est à l'unanimité que la gestion du Comité directeur et les comptes ont été acceptés. Il sied de préciser que les comptes ont été contrôlés par la Fiduciaire Intermandat S.A. à Lausanne.

Les comptes présentent, aux charges comme aux revenus, une somme de Fr.1'321'193.04. Ce qui représente, pour la Commune de Renens, une participation de Fr. 373'440.08, par rapport à un nombre de 18'948 habitants au 31.12.2008, soit Fr.19.70 par habitant.

En conclusion, je peux vous certifier que la gestion et les comptes de l'Organisation régionale de protection civile de Lausanne Ouest (ORPC-ROL) sont parfaitement tenus et maîtrisés à satisfaction.

Par ailleurs, l'assemblée a élu son Bureau pour une année. Selon un tournus alphabétique des communes, le poste de président de l'Assemblée régionale de l'ORPC revient à un représentant de la Commune de Renens. J'ai été élu à cette fonction, que j'assumerai avec plaisir pour l'exercice 2010 - 2011."

L'assemblée de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis s'est réunie à deux reprises durant l'exercice 2009 - 2010, à la Caserne des pompiers de Lausanne :

- Le jeudi 1^{er} octobre 2009, avec à l'ordre du jour le budget de fonctionnement de l'exercice 2010. Il s'agit d'un budget classique, qui ne soulève pas d'observations spéciales. Un montant de Fr. 10'000.- a été inscrit pour prendre en charge les frais d'avocats destinés à couvrir les procédures judiciaires en cours sur la mise en œuvre de la nouvelle réglementation concernant le Central d'appels des taxis de la place, qui ne sont pas en voie d'être réglés rapidement.
Par ailleurs, un montant de Fr. 10'000.- a été inscrit à nouveau pour couvrir les frais d'élaboration de la nouvelle réglementation sur le Service des taxis. Au cas où cette somme ne serait pas utilisée en 2010, elle sera redemandée l'année suivante, puisque le budget est annuel.
- Le jeudi 29 avril 2010, avec à l'ordre du jour le rapport de gestion 2009 du Comité Directeur. Celui-ci nous informe que les procédures relatives à l'affiliation obligatoire au Central d'appels des taxis de la place, sont toujours pendantes. Il reste 12 exploitants A, qui ont contesté le retrait de leurs autorisations devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, qui leur a accordé l'effet suspensif. Quant aux comptes de l'exercice 2009, dans la contribution des douze communes membres de l'Association, figure un montant supérieur de presque Fr. 10'000.-- à celui budgétisé. Cette différence s'explique par la hausse du nombre des habitants - base de calcul de la redevance annuelle due à l'Association. Le rapport de l'organe de révision de la Ville de Lausanne, atteste de la conformité des comptes. Il est signé de MM. Bernard Favre et Pascal Favre. Ces deux homonymes ne sont pas parents."

10. Pétition pour une amélioration des conditions de vie dans le quartier nord de Renens. Rapport de la commission des pétitions.

En l'absence de M. Jean-Daniel Roulier, c'est M. Pascal Golay qui donne lecture du rapport:

"La commission des pétitions s'est réunie le 6 mai 2010 dans un local mis gracieusement à disposition par l'EMS Les Baumettes.

Elle était composée de Mmes Marinella Bianchi Rojo, Brigitte Rohr, Line Rouyet et Simone Szenyan-Reymond et de MM. Pascal Golay et Jean-Daniel Roulier, président-rapporteur. Madame Danielle Ayer et M. Thierry Brandt étaient excusés et M. Laurent Desarzens était absent.

Les pétitionnaires étaient représentés par quatre personnes.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le président donne la parole aux représentants des pétitionnaires qui justifient leurs démarches en soulignant que l'offre culturelle et sportive est peu décentralisée et qu'il n'y a rien pour les jeunes au nord de la commune.

Les membres de la commission posent ensuite quelques questions notamment sur le fait que les demandes n'associent pas les autres quartiers de Renens, notamment le quartier des Biondes, tout proche. Il est répondu que la priorité a été donnée à la partie nord de Renens, où la plupart des pétitionnaires habitent. Cela correspond aux quartiers concernés par l'invitation à la soirée rencontre-pilote qui a été organisée par le délégué jeunesse de la commune et qui a permis aux initiants de la pétition de s'exprimer sur les problèmes rencontrés dans leur quartier et à Renens.

En ce qui concerne la culture dans la commune, ils regrettent que les jeunes ne soient pas plus associés à la création du programme de FestiMIXX. Dans leurs quartiers, ils trouveraient intéressant d'organiser des activités décentralisées.

La question des transports publics est également un point sensible. Pourquoi des jeunes qui prennent le bus au même arrêt TL, se rendant à la même destination, ne reçoivent pas tous la même subvention pour leur abonnement ? Parce que l'aide n'est offerte qu'aux personnes vivant à un certain nombre de km à vol d'oiseau de l'école. Ils trouvent cela injuste. Il faudrait réfléchir à changer les critères d'octroi de la subvention en mettant en place une échelle progressive, en prenant en compte la distance de trajet réel ou en offrant la gratuité des transports publics pour les étudiants.

Il est aussi proposé que la commune mette en évidence les manques de liaisons est-ouest au nord, notamment pour aller au collège du Léman, dans de futures discussions avec les TL.

En ce qui concerne le sport, les jeunes demandent davantage d'emplacements pour exercer un sport et proposent la création d'un terrain multisports au nord. Dans la discussion qui suit, les membres de la commission se demandent si les installations qui pourraient voir le jour sur la parcelle récupérée par la Commune autour du Tennis ne pourraient pas régler partiellement le problème.

En matière d'urbanisme, le trottoir à la route de Jouxens n'est pas si important, par contre l'éclairage dans le quartier de Sur-la-Croix devrait être amélioré.

Le point important de la pétition est le local autogéré. Les pétitionnaires sont conscients qu'il ne sera pas évident de trouver ce local et que, ensuite, l'exploitation demandera un engagement important.

Les pétitionnaires sont remerciés de leur participation et sont libérés.

La commission salue cette initiative de jeunes qui sont intéressés par la vie de leur commune et font appel aux moyens mis à disposition des citoyens pour communiquer leurs revendications aux autorités politiques en place.

Elle décide à l'unanimité d'inviter le conseil Communal à transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport."

La Présidente ouvre la discussion sur le renvoi de la pétition à la Municipalité.

M. Daniel Rohrbach (PSR) félicite les jeunes qui s'impliquent dans la vie de la commune et relève particulièrement la question de la gratuité des transports publics pour les jeunes. Il rappelle à la Municipalité que lors du dépôt du préavis 73 concernant l'état des motions en suspens, il avait été prévu qu'il serait répondu avant le mois de juin de cette année. Comme il n'a rien vu venir, il voudrait savoir si ce dossier pourrait avancer, ce serait l'occasion de répondre à ces jeunes.

Mme Nicole Divorne (Fourmi rouge), au nom du groupe Fourmi rouge, salue cette initiative citoyenne et exprime le souhait que lors de son étude par la Municipalité l'examen des problèmes soulevés soit étendu à tout le territoire communal.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, remercie et félicite les jeunes de leur démarche. "Celle-ci pose un certain nombre de problèmes très vastes qui seront traités au mieux dans les différents services. M. Rohrbach a raison; le problème posé est un problème de fond, dont la réponse n'est pas simple, politiquement et financièrement. La Municipalité a de la peine à faire cette réponse. La pétition va s'ajouter à ce débat, qui est un débat de fond, sur lequel on peut avoir une position idéale, mais on doit aussi avoir des positions réalistes. On le fera au mieux, y compris pour la réponse à l'ensemble des demandes des pétitionnaires. La démarche vient d'un quartier qui s'est peut-être senti peu concerné par certains projets."

Le Conseil vote à l'unanimité la transmission de cette pétition à la Municipalité.

11. Comptes communaux – Exercice 2009.

- a) de la Commission intercommunale Mèbre Sorge
- b) de la Commission intercommunale de la STEP
- c) de la Commune de Renens.

Rapport de la commission des finances sur la vérification des comptes communaux.

La Présidente rappelle les articles 105 à 110 du règlement du Conseil communal. Elle déplore que le troisième alinéa de l'art. 105 "*La commission de gestion et celle des finances tiennent au moins une séance annuelle commune*" n'ait pas pu être concrétisé lors de cet exercice. Mme Joliat précise la procédure: Comme le rapport de la commission a été envoyé à chaque conseillère et conseiller, il ne sera pas lu dans son entier. Les points a) et b) ne seront pas soumis au vote, mais font partie des conclusions. Au point c), il sera procédé à l'analyse des comptes communaux dicastère par dicastère.

M. Jean-Marc Reymond, président de la commission des finances lit l'introduction du rapport de la commission.

"Contre toute attente le résultat de l'exercice 2009 laisse apparaître un excédent de charges de seulement Fr. 96'383.14 alors que le budget prévoyait plus de 8 millions de déficit. Cette situation est le résultat de rentrées fiscales liées entre autres aux rattrapages qui ont été effectués tant pour les personnes morales que physiques. Cette situation est donc paradoxale eu égard à la crise économique que nous vivons. Il y a lieu de considérer que nous allons certainement voir apparaître les effets de celle-ci dans les 2 ans à venir. Une autre raison de l'amélioration toute passagère de nos comptes est en relation avec les investissements pour lesquels nous n'avons pas reçu les factures au 31 décembre. Par conséquent en plus de n'avoir pas encore dû nous acquitter de ces factures, nous n'avons pas eu les charges d'amortissement qui leur sont liées. Il faut noter également une forte progression de Fr. 1'500'000.-, de la facture sociale.

Les gains comptables réalisés suite à la vente du collège de la Planta ainsi que de l'échange des terrains avec la Coop seront attribués à un fonds de renouvellement et

d'amortissement. Cette manière de faire est particulièrement intéressante car elle ne fausse pas les résultats 2009.

Bien que modestes, nous avons pour la première fois des revenus liés au droit d'usage du sol. Ce droit découle exclusivement de l'usage pour la distribution de l'électricité.

Malgré ces résultats réjouissants il ne faut pas se voiler la face, les années à venir seront difficiles au vu des investissements que nous devons encore consentir, ainsi que des transferts de charges qui vont être faits sur le dos des communes."

a) compte de la Commission intercommunale Mèbre Sorge. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

b) comptes de la Commission intercommunale de la STEP. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

c) comptes communaux – discussion chapitre par chapitre:

- Préambule	La parole n'est pas demandée.
- Récapitulation par direction	La parole n'est pas demandée.
- Administration générale	La parole n'est pas demandée.
- Finances et cultes	La parole n'est pas demandée.
- Centre technique communal	La parole n'est pas demandée.
- Culture, jeunesse, sport	La parole n'est pas demandée.
- Sécurité publique, informatique, population	La parole n'est pas demandée.
- Sécurité sociale	La parole n'est pas demandée.
- Comptes par nature	La parole n'est pas demandée.
- Comptes d'investissements par direction	La parole n'est pas demandée.
- Comptes d'investissements par nature	La parole n'est pas demandée.
- Bilan	La parole n'est pas demandée.
- Inventaire des titres	La parole n'est pas demandée.
- Inventaire des immeubles	La parole n'est pas demandée.
- Cautionnements et engagements	La parole n'est pas demandée.
Discussion générale	La parole n'est pas demandée.

M. Jean-Marc Reymond donne lecture des conclusions:

Le Conseil communal de Renens

Vu le projet présenté par la Municipalité,

Où le rapport de la commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Adopte

- 1) Les comptes de la Commission intercommunale de Mèbre-Sorge arrêtés au 31 décembre 2009

- 2) Les comptes de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP) arrêtés au 31.12.2009
- 3) Les comptes communaux de 2009 arrêtés au 31 décembre 2009.

Les comptes communaux sont adoptés à une large majorité, avec quelques abstentions.

M. Jean-François Clément, Municipal, remercie la commission des finances pour l'excellent travail et la collaboration tout au long de l'année. "Nous avons une ville qui progresse dans ses investissements, dans ses prestations, ses structures. Le gros enjeu est d'arriver à mettre en développement les nombreux projets nécessaires et ambitieux que nous avons pour la ville, à un rythme supportable pour nos finances. Cela explique pourquoi on répond tardivement à la demande de gratuité des transports: on n'arrivera pas à tout faire en même temps. La bonne nouvelle est que beaucoup de choses se font, preuve en est le collège du Léman récemment inauguré, la place du Marché qui progresse à très grande vitesse et d'autres prestations qui se sont notoirement améliorées sur la ville. Nous sommes très contents de ce que nous arrivons à faire et allons veiller à maintenir ce rythme de croissance avec des finances qui soient adaptées et saines. Merci au Conseil pour votre vote qui témoigne de votre confiance dans cette tendance."

12. Gestion – Exercice 2009

La Présidente rappelle les articles 111 à 117 du règlement du Conseil. Tout comme pour la commission des finances, elle déplore que le 3^{ème} alinéa de l'art. 112 "*la commission de gestion et celle des finances tiennent au moins une séance annuelle commune*" n'ait pas pu être concrétisé pour cet exercice. Elle rappelle également l'art. 118 du règlement du Conseil "*Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil. S'il y a discussion, le Conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier.*" Mme Joliat rappelle aussi la procédure: Etant donné que le rapport a été envoyé à chaque conseillère et conseiller, il ne sera pas lu, mais on examinera chaque observation. A la fin, une discussion générale sera ouverte, avant le vote. Dans le procès-verbal, on donnera les observations, remarques et vœux, ainsi que leurs réponses municipales.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, remercie la commission de gestion de son travail et le président de sa collaboration. Elle salue le fait qu'on a simplifié la procédure et diminué le nombre des allers et retours entre la commission et la Municipalité. Ce soir, la Municipalité ne réinterviendra pas sur ces observations.

M. Michele Scala, président de la commission de gestion remercie la Municipalité d'avoir donné le rapport bien avant le délai officiel, ce qui a permis à la commission de travailler confortablement. Il signale qu'il a à disposition des Conseillers le rapport du Centre de Malley et les statistiques des jardins familiaux.

La commission de gestion a reçu des compléments d'information par écrit et après le passage de la commission; elle regrette que ces informations n'aient pas été données pendant les visites de dicastères.

Remarques, vœux et observations de la commission de gestion (Cogest):

Administration générale

REMARQUE n° 1: la Cogest souhaite une réponse au postulat de Michel Brun dans les plus brefs délais !

Réponse de la Municipalité : M. Brun, lors du développement de sa motion intitulée « Motion demandant à la Municipalité de mettre en œuvre un concept de cyberadministration et la création d'un guichet unique », avait précisé qu'il n'y avait pas urgence à la traiter, surtout si on tenait compte de la complexité du dossier. Dans son rapport, la commission chargée de préaviser sur la prise en considération de la motion avait établi un certain nombre d'étapes, à court, moyen et long terme. Elle avait demandé une réponse sous la forme d'un préavis d'intention.

Depuis la séance de commission, des fonctionnalités allant dans le sens de la cyberadministration ont été ajoutées. Ainsi, sur le modèle de ce qui a été développé pour le Conseil communal, il est également possible de contacter les membres du Conseil d'établissement par email directement depuis le site internet.

L'ensemble de la documentation concernant le Fonds de développement durable est également téléchargeable depuis le site, y compris les formulaires de demande de subvention. A court terme, ceux-ci pourront être remplis directement en ligne.

Enfin, la réservation en ligne des cartes journalières CFF mises à disposition des habitants de Renens est actuellement à l'étude et devrait se concrétiser dans les prochains mois.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité doit encore procéder à certaines études et envisager de mettre en place une cyberadministration conforme aux attentes de la Confédération et du Canton. Il faut encore tenir compte qu'il y aura lieu de modifier fondamentalement le site internet actuel afin qu'il corresponde aux nouvelles technologies. Toutes ces études se dérouleront d'ici l'année prochaine et un préavis devrait être déposé à fin 2011 pour une réalisation qui se fera entre les années 2012 et 2013.

Personnel

REMARQUE n° 2 : La Cogest constate que le taux d'absentéisme est toujours très élevé !

Réponse de la Municipalité : Le taux d'absentéisme est effectivement élevé et reste dans la moyenne comparativement aux autres entreprises, selon les chiffres fournis par notre assureur. La mise en place d'une vaccination contre la grippe depuis 2008, n'a pas eu d'effet vraiment tangible sur l'absentéisme.

Il y a lieu également de préciser que des cas de longue maladie (ou d'accident) ont une incidence très importante sur les résultats. La taille de l'entreprise fait qu'il y a pratiquement en permanence un ou plusieurs cas de longue absence.

Formation continue

OBSERVATION n° 1: Il faut imposer les cours d'informatique aux personnes concernées et à celles qui en ont besoin.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité mène une politique proactive en matière de formation en encourageant et en appuyant la fréquentation de cours par le personnel. Le budget est le reflet de cette politique.

L'indication de suivre un cours est discutée, notamment dans l'évaluation périodique. L'impact d'un cours librement accepté est meilleur qu'un cours imposé, également dans le domaine informatique.

La Municipalité continuera à veiller à ce que les connaissances soient régulièrement tenues à jour, en particulier dans le domaine de l'utilisation des outils informatiques. Par ailleurs, il faut souligner que le service informatique met en place depuis 2008 des ateliers pour les utilisateurs concernant les outils de bureautique à disposition. Cette méthode, sur le long terme, est particulièrement efficace.

Questions Forces et faiblesses

OBSERVATION n° 2 : cette observation concerne le rapport "Forces et faiblesses" qui a été rédigé pour la première fois cette année. La commission demande qu'on refasse cet exercice chaque année et d'une manière plus précise et pointue.

Réponse de la Municipalité : S'agissant du rapport sur les forces et faiblesses, la Municipalité tient à préciser que même si la Commission de gestion l'estime « bâclé », il a suscité une réflexion importante tant au niveau de la Municipalité que des services. Sa rédaction dans chaque direction, la coordination de l'ensemble des textes, les travaux de mise en page et de relecture ont représenté de nombreuses heures de travail. L'exercice a été intéressant et la Municipalité a considéré la démarche comme étant constructive.

Une nouvelle législature arrive à grands pas. Un nouveau programme de législature devra être mis en place pour les années 2011 à 2016. La Municipalité estime qu'une fois de nouveaux objectifs fixés, il y aura lieu alors de se donner un outil pour le suivi des projets, en faisant régulièrement un bilan sur les forces et faiblesses, plutôt sous la forme d'un tableau que d'un rapport.

M. Michele Scala donne la position de la commission: "La commission maintient son observation. Elle souhaite que cet exercice se fasse chaque année sous forme de tableau, comme le suggère la Municipalité, plutôt que de rapport."

Le Conseil communal prend acte de cette position.

Evaluation des chefs de service

OBSERVATION n. 3: Il faut faire l'évaluation au moins une fois par année. A partir de cette année la Cogest suivra le dossier.

Réponse de la Municipalité : L'évaluation périodique du personnel se fait régulièrement chaque année. Concernant les chef-fe-s de service, l'exercice s'est fait une fois lors de la précédente législature. La Municipalité est consciente que des entretiens d'évaluation devraient se faire aussi chaque année pour les chef-fe-s de

service mais ceux-ci nécessitent une organisation particulière et un nouveau concept est en préparation.

Jardins familiaux

OBSERVATION n° 4: La Cogest souhaite que la Commune s'assure que les terrains sont bien attribués aux Renanais. Le contrôle doit être régulier et intensif. L'attribution doit respecter les critères prédéterminés.

Réponse de la Municipalité : La Commune, en collaboration avec le président du groupement des jardins familiaux et les représentants de sites, intensifiera les contrôles sur les parcelles dès cette année.

Cours sur l'environnement et l'écologie pour les détenteurs de jardins familiaux.

OBSERVATION n° 5: Les nouveaux détenteurs doivent avoir accès à cette formation. Il faut que, régulièrement, des informations sur le jardinage écologique et sur l'utilisation adéquate des produits soient données à tous les locataires des jardins familiaux.

Réponse de la Municipalité : Le Service Environnement-Maintenance a édité une petite brochure sur l'entretien écologique des jardins familiaux qui avait été présentée et distribuée lors de l'assemblée générale du groupement des jardins familiaux en 2009. Celle-ci sera dorénavant envoyée automatiquement avec les baux pour les nouveaux locataires de jardin. De plus, une sensibilisation au nouveau procédé de culture biologique a été donnée par un agriculteur "bio" lors de l'assemblée générale 2010. Cette riche expérience sera renouvelée.

Parcs et promenades

OBSERVATION n° 6: Il est impératif que la Commune trouve une solution pour que les parcs soient propres le week-end aussi.

Réponse de la Municipalité : Il faut préciser que pendant les longs week-ends (Pâques, Ascension, etc.), une tournée des parcs et promenades est régulièrement réalisée par les collaborateurs de piquet. Hormis les piquets de nettoyage de la Ville, les collaborateurs sont très fréquemment appelés à travailler le week-end pour toutes sortes de manifestations (marché, fêtes de quartier, vide-greniers, piazzetta, FTH, etc.).

Le Service Environnement-Maintenance est d'avis qu'une meilleure sensibilisation de la population à la propreté en ville et une mise en place d'infrastructures plus denses, telles que poubelles à déchets, Recup Crott et cendriers serait plus porteur que d'engager des moyens humains supplémentaires le week-end.

A ces fins, un sondage est prévu auprès de la population sur la propreté en Ville de Renens, suivi d'une campagne de sensibilisation en 2011.

Déchets

REMARQUE n° 3: Quels sont les déchets enterrés ? Où sont-ils enterrés ? Il faut que cela cesse !

Réponse de la Municipalité : Il s'agit certainement d'un malentendu, aucun déchet ménager ne part en déchet enterré.

Seuls les déchets inertes, restes de béton, gravats ou briques partent en décharge autorisée à la carrière d'Arvel. A noter que ces déchets sont en faible quantité pour une ville de la grandeur de Renens (90 tonnes par année). Pour le sagex, une collaboration avec la Ville de Lausanne, sur une nouvelle filière de récupération, est depuis peu pratiquée.

Charte des manifestations.

OBSERVATION n° 7: La Cogest souhaite une mise en place rapide d'une charte simplifiée applicable à tous.

Réponse de la Municipalité : Le responsable environnemental mettra en place une charte simplifiée, sous forme d'un prospectus informatif vulgarisé, dans le courant 2010 pour une mise en place dès le début de l'année 2011.

Encadrement des apprentis.

OBSERVATION n° 8: La Cogest souhaite que le service des Ressources Humaines de la Commune s'occupe du suivi scolaire des apprentis.

Réponse de la Municipalité : L'encadrement des apprentis est du ressort des services, qui sont maîtres d'apprentissage et du service du personnel, qui s'implique déjà de manière conséquente dans les tâches de sélection, de suivi des apprentis. Sur le plan scolaire, un suivi est déjà assuré par les maîtres d'apprentissage et le service du personnel propose et finance partiellement des cours d'appui pour les apprentis rencontrant certaines difficultés. Il n'en reste pas moins, que les ressources sont limitées face à des apprentis dont le travail personnel est insuffisant ou pour ceux qui n'ont pas les bases scolaires nécessaires pour suivre l'apprentissage. La voie de l'apprentissage reste exigeante. Le poste de coordinatrice des apprentis à 30% se met en place en ce début 2010, permettant certainement d'améliorer encore l'encadrement.

Eclairages publics

OBSERVATION n° 9: La Cogest maintient l'observation de l'année passée. Elle souhaite que les problèmes de l'éclairage public soient résolus au plus vite. Le changement et le contrôle des ampoules sur les passages piétons doivent être réguliers et rapides ! (avec ou sans l'appel téléphonique d'un citoyen). La Cogest souhaite obtenir en 2011 l'état et l'inventaire du patrimoine de l'éclairage public.

Réponse de la Municipalité : Le CTC et le Service des finances sont en pourparlers avec le SIE pour mettre en place un contrat d'entretien annuel de toutes les infrastructures liées à l'éclairage public. Ce contrat devrait rentrer en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Il devrait considérablement améliorer le suivi des pannes et autres défauts liés à cette problématique. En outre l'inventaire du patrimoine de l'éclairage public fait partie intégrante du contrat en cours de finalisation.

M. Michele Scala donne la position de la commission: "La commission maintient l'observation du fait que le contrat déjà évoqué dans la gestion 2008 n'est pas encore signé, et pas encore entré en vigueur."

Le Conseil communal suit la commission de gestion dans le maintien de cette observation.

Contrôle des garages

OBSERVATION n° 10: La Cogest invite la Municipalité à suivre ce dossier et à prendre toutes les mesures pour que tous les garages soient conformes aux normes et respectueux de l'environnement.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité est d'accord avec cette observation, se rallie à cette proposition et prendra toutes les mesures nécessaires.

Réglage des chauffages dans les bureaux de la Commune

REMARQUE n° 4: La commission fait remarquer que ce serait bien d'informer le personnel qu'il faut avoir le réflexe de fermer un radiateur lorsqu'il fait trop chaud, au lieu de simplement ouvrir la fenêtre.

Réponse de la Municipalité : Afin de contribuer efficacement à des économies d'énergie de chauffage et d'électricité, une information sera donnée avant la prochaine saison de chauffe. Cette directive aura pour but de sensibiliser toute l'administration communale et ainsi transmettre des mesures efficaces, telles que la suppression des radiateurs électriques, l'aération correcte des locaux, etc.

En 2009, des vannes thermostatiques ont été posées dans tous les bureaux et ainsi la régulation de chauffage a été optimisée. Il faut savoir qu'une baisse d'un degré de la température ambiante des locaux génère une économie d'énergie de 5 à 6 % et qu'une imposte ouverte pendant 24 heures coûte environ 4 litres de mazout. Des gestes simples et efficaces peuvent donc contribuer à une réelle économie avec la participation de chaque utilisateur.

Marché de Noël

Vœu n° 1 : La Cogest encourage les services communaux à trouver un concept original qui se démarque des autres !

Réponse de la Municipalité : La période de chantier de la Place du marché explique en partie la baisse de fréquentation du public et des artisans, qui préfèrent se rendre à d'autres marchés où le chiffre d'affaires est meilleur. Pour l'édition 2010, qui pourra à nouveau se dérouler sur la Place, un projet particulier est à l'étude.

Bibliothèque du Léman

OBSERVATION n° 11: La Cogest s'offusque d'apprendre que les heures d'ouverture pourraient être réduites. Il faut que les heures d'ouverture soient maintenues avec le personnel actuel.

Réponse de la Municipalité : Les heures d'ouverture ne seront malheureusement pas augmentées. En effet dans le préavis concernant l'agrandissement, il avait été mentionné qu'un EPT supplémentaire pour la partie publique serait nécessaire pour faire fonctionner ce nouvel espace. Dans le cadre de l'élaboration du budget 2010, de manière à maintenir un équilibre budgétaire, il a été décidé de ne mettre dans le budget qu'un poste à mi-temps. En conséquence, aucune ouverture supplémentaire ne pourra être proposée. L'ouverture au public sera même légèrement restreinte une fois que la nouvelle bibliothèque ouvrira ses portes dans sa configuration agrandie.

M. Michele Scala donne la position de la commission: "La commission refuse la réponse. Elle ne peut accepter la diminution des heures d'ouverture, alors que tout a été mis en place pour améliorer le service au public."

Le Conseil communal suit la position de la commission de gestion, à une large majorité.

OBSERVATION n° 12: La Cogest n'est pas satisfaite des réponses concernant la bibliothèque. Elle se rendra elle-même sur place l'année prochaine pour rencontrer les responsables des lieux.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité encourage la commission de gestion à se rendre sur place pour mieux apprécier d'une part la qualité des locaux et les nouvelles prestations que permet la bibliothèque agrandie (coins lecture pour différents âges, postes internet supplémentaires pour la recherche documentaires, salle de travail pour les élèves) et d'autre part pour mesurer les implications en terme d'organisation que cette bibliothèque génère. La Direction organisera une visite pour la Commission de gestion l'année prochaine.

Centre de glace de Malley – fréquentation pour les écoles

REMARQUE n° 5: La Cogest espère que les démarches auprès des directeurs aboutiront ; d'autant plus que les élèves jouissent de la gratuité des entrées et des patins !

Réponse de la Municipalité : La Municipalité s'engage à renforcer son action auprès des directions des établissements scolaires afin que les élèves de Renens puissent bénéficier encore plus largement des prestations offertes au CIGM.

Sport

Vœu n° 2: La Cogest souhaite que le sport soit développé aussi bien et intensément que la culture.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité entend le vœu de la Commission de gestion. Le développement d'une politique du sport, à l'instar de la politique culturelle ou de la jeunesse, nécessite des compétences professionnelles spécifiques, dont le service n'est actuellement pas complètement pourvu.

Apprentis au service Culture-Jeunesse-Sports

OBSERVATION n° 13: La Cogest ne peut pas accepter cette réponse car avec des

locaux si grands et spacieux et l'engagement d'une personne supplémentaire, le dicastère CJS se doit d'avoir un apprenti à la rentrée scolaire. Rappel : la Cogest réitère sa demande d'une supervision administrative et scolaire par les Ressources Humaines.

Réponse de la Municipalité : Si la question des locaux est aujourd'hui résolue avec grande satisfaction, celle de l'encadrement d'apprentis doit encore être réglée afin que la Direction CJS puisse garantir les meilleures conditions d'encadrement. La Municipalité rappelle que l'accueil de stagiaires, régulier à CJS, est également un élément important dans le parcours d'un futur professionnel.

M. Michele Scala donne la position de la commission: "La commission maintient son observation car, si elle félicite le dicastère CJS pour la prise en charge des stagiaires, elle estime que ce dicastère doit aussi engager un apprenti de façon régulière."

Le Conseil communal suit la position de la commission de gestion.

Documents

REMARQUE n° 6: Lors de la visite, la Cogest a demandé plusieurs documents qui ne lui sont jamais parvenus ! Il s'agit du : rapport du groupe de « Coordination Jeunesse » et des statistiques pour la location de la salle de spectacles 2008 (ceci pour comparer les locations entre 2008 et 2009)

Réponse de la Municipalité : Les documents demandés sont annexés, avec les excuses de la Municipalité pour le retard.

Lotos

REMARQUE n° 7: La Cogest trouve judicieux que la Municipalité aide l'USL à se redynamiser. La Cogest s'inquiète du manque à gagner des sociétés à cause de la diminution des lotos. Il y a le risque qu'à l'avenir les sociétés demandent plus de subsides à la Commune.

Réponse de la Municipalité : Le nombre de lotos est en diminution depuis de nombreuses années, pour diverses raisons : baisse de l'intérêt de ce genre de manifestations, manque de bénévoles pour assurer l'organisation. Plusieurs options ont été proposées afin de réduire les frais pour les clubs organisateurs, comme par exemple se mettre ensemble pour un loto ou changer de type de lotos.

Une augmentation des demandes de subsides n'a pour l'heure pas été constatée ni en général ni en lien direct avec la diminution du nombre de lotos.

L'avenir de l'USL est aujourd'hui préterité, avec la démission de son président et l'absence de membres au comité. Malgré le fait que l'association est souveraine, la Municipalité s'est inquiétée à plusieurs reprises des difficultés de l'USL auprès de son président, dans un esprit constructif, afin de pouvoir le cas échéant apporter son soutien.

Service de la population (SPOP)

OBSERVATION n° 13bis : La Cogest regrette que l'accès du SPOP soit toujours

aussi difficile. Il aurait été plus judicieux de mettre le SPOP au rez-de-chaussée dans les nouveaux locaux de CJS. Il est urgent de trouver une solution !

Réponse de la Municipalité : La Municipalité a mis en place un groupe de travail chargé d'étudier les questions de locaux dans l'Administration. La situation du Service de la population a déjà été décrite dans le "préavis No 57-2008 - Administration communale - Besoins en locaux supplémentaires." En effet, une solution doit être trouvée et c'est la prochaine priorité dudit groupe de travail. Plusieurs alternatives sont à l'étude mais il n'a pas encore été possible de définir la plus adéquate. La Municipalité est donc bien consciente de la problématique et va se donner les moyens de trouver une solution.

M. Michele Scala donne la position de la commission: "La commission maintient son observation jusqu'au moment où la Municipalité propose ou trouve une solution adéquate à l'accès du SPOP pour les personnes à mobilité réduite."

Le Conseil communal suit la position de la commission.

Vérification des préavis

OBSERVATION n° 14 : La Cogest refuse d'accepter le boucllement du préavis des Ateliers de la Ville et le reprendra l'année prochaine.

Réponse de la Municipalité : Concernant le boucllement du préavis des Ateliers de la Ville de Renens, lors de la séance avec une délégation de la Commission de gestion, M. Leyvraz avait précisé que le CTC conservait toutes les factures relatives aux différents chantiers, ceci de manière à pouvoir assumer un suivi correct de l'avancement des travaux.

Par contre, pour les préavis comme celui des Ateliers, les factures sont adressées au Service des finances, y restent et leur paiement peut être vérifié par chaque service par voie informatique. M. Leyvraz avait encore précisé que les appels d'offre s'étaient faits à l'échelle de l'ensemble du chantier ECAL et que le même architecte, soit M. Serge Fehlmann avait eu le mandat pour les travaux exécutés aux Ateliers. Lors de la séance, la présence du chef du Service des finances et de son adjointe était justifiée pour toute demande d'information relative aux factures liées au préavis, factures qui étaient en leur possession. De plus, Mme Favre, adjointe, est la personne qui assume tout le suivi financier des Ateliers. Dès lors, la Municipalité ne comprend pas le refus par la Commission de gestion d'accepter le boucllement du préavis. En effet, la dépense de Fr. 78'028.45, soit une moins-value de Fr. 8'971.55 par rapport au préavis No 23-2007, a été approuvée par la Municipalité le 3 juillet 2009 et la Direction des Finances-Cultes a clôturé définitivement le compte d'investissement et informé la Commission des finances.

M. Michele Scala donne la position de la Cogest: "La commission refuse la réponse de la Municipalité. Il y a eu certainement un malentendu lors des deux rencontres avec la Municipalité, car la commission n'a pas compris et n'a pas entendu ce qui est précisé dans la réponse et dans le complément d'information envoyé par courriel quelques jours plus tard. La commission reviendra sur le boucllement de ce préavis en 2010. La commission fait remarquer qu'elle ne fait pas le travail de la commission des finances.

Le Conseil communal soutient la position de la commission de gestion.

La Présidente ouvre une discussion générale.

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge) intervient sur la bibliothèque. La Municipalité a eu une rencontre avec l'Etat sur les problèmes de culture. Cela fait partie de la culture, de pouvoir lire, d'inciter les gens à aller à la bibliothèque. Souvent ils vont en famille. On pourrait demander au canton un soutien supplémentaire puisqu'il est dit qu'ils veulent différencier les communes, les localités, etc. Elle incite le dicastère à faire pression sur le Canton pour qu'il nous alloue une subvention supplémentaire pour l'ouverture de la bibliothèque.

M. Laurent Desarzens (Les Verts) intervient sur les résultats de l'enquête menée par la commission auprès du Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM). Il rappelle ses interventions demandant ce qu'il pouvait être entrepris pour améliorer la qualité de l'accueil au CIGM et remercie la commission de s'être rendue sur place afin d'y rencontrer les responsables. Les dépenses supplémentaires de Fr. 431'000.-, en plus des plus de 3 millions de déficit budgétés, ont concerné des réparations et des frais technique supplémentaires de Fr. 250'000.-. Fr. 120'000.- concernent des pertes sur deux manifestations qui se sont terminées par des échecs. "A la lecture du rapport, on n'est pas stupéfait par les idées de la direction de ce centre de sports et de loisirs en vue de réduire le déficit, en vue surtout de donner de la couleur, du pep, de la vie à ce lieu. On cherche des solutions pour organiser des "Events", bien qu'on nous dise (et c'est paradoxal!) que les structures sont peu ou mal adaptées pour cela. En ce qui concerne la promotion de la patinoire, en dehors des matchs de ligue, les propositions du genre "mon anniversaire à la patinoire" ou "fondue patins aux pieds" ne semble pas "casser la glace"... on verra bien. Bref on ne voit pas venir ici de très grandes révolutions. Maintenant que ce rapport est publié, il reste en suspens en direction du MOJU dont le responsable a écrit à la Municipalité qu'il n'allait rien entreprendre de particulier pour favoriser l'accès des filles au hockey sur glace. "

M. Jacques Studer (PSR) revient sur les observations que le Conseil a maintenues. Il demande que l'année prochaine on sache ce qu'elles sont devenues.

M. Jean-Marc Dupuis (PLR) répond que les observations maintenues sont systématiquement reprises l'année suivante. Les questions sont posées à la Municipalité et cela revient dans le rapport. C'était le cas cette année aussi.

M. Michele Scala donne lecture des conclusions:

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,

Où le rapport de la Commission de gestion,

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2009 et en donne décharge aux organes responsables.

Le Conseil communal approuve ces conclusions à l'unanimité.

13. Développement du postulat de M. Eric Aeschlimann, intitulé "Produire du courant propre: Photovoltaïque et éolien."

M. Eric Aeschlimann (PLR) développe les objectifs de ce postulat :

- Contribuer à la production de courant propre
- Augmenter l'indépendance de l'approvisionnement énergétique

La consommation d'électricité augmente chaque année et continuera d'augmenter malgré nos efforts d'économie. L'augmentation de la population, la consommation due à l'activité économique et le recours de plus en plus fréquent à l'électricité pour remplacer d'autres énergies polluantes et non renouvelables en sont les principales causes. Fort de ce constat il s'agit de prévoir les ressources nécessaires à tous les échelons et, si possible, de garder notre indépendance vis-à-vis des voisins étrangers, ce qui n'est pas le cas actuellement.

De nouveaux projets à base de solaire et d'éolien doivent également être démarrés à plus petite échelle. Ils peuvent se réaliser partout et rapidement. Ce postulat demande à la Municipalité :

- d'intensifier sa production d'électricité solaire
- d'étudier la mise en œuvre d'éoliennes domestiques (inférieures à 3 mètres d'envergure).
- de dresser un inventaire des lieux en collaboration avec le secteur privé où les dispositifs précités pourraient prendre place.

Une partie du financement serait assuré à l'aide du fonds du développement durable prélevé sur la vente du courant.

La complémentarité entre panneaux solaires et éoliennes domestiques semble intéressante et mérite une étude approfondie. Si cette étude approfondie devait être entreprise par les services communaux, il serait apprécié d'aborder également l'aspect géothermie.

Je demande que ce postulat soit renvoyé à une commission."

La discussion n'est pas utilisée. La **Présidente** vérifie qu'au moins le dixième des membres présents appuie la demande de nommer une commission. C'est bien le cas, la commission chargée de préavis sur la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité est nommée:

Les Verts	Mme Irina Krier
PSR	Mme Victoria Ravaioli et M. Jacques Studer
PLR	MM. Eric Aeschlimann et Roland Divorner
Fourmi rouge	MM. Reza Safaï et Didier Divorner
Arc en ciel	Mme Marinella Bianchi-Rojo

La Présidente rappelle que la première nommée est chargée de convoquer la commission.

14. Développement du postulat de M. Pascal Golay, intitulé "Encourageons les voitures électriques".

M. Pascal Golay (PLR) donne lecture du développement de son postulat:

"Dans le cadre de son programme "Ecologie Active", le PLR propose une approche proactive du parage en ville.

Etant déjà tous convaincus, dans ce conseil et dans notre région, qu'il est utile de travailler à l'amélioration de notre environnement, notre proposition s'oriente autour des axes suivants:

1. Créer des places de parc pour les voitures électriques
2. Munir ces places de parc de bornes de chargement gratuit
3. Inciter les automobilistes à utiliser de petites voitures, car elles sont moins polluantes
4. Créer d'autres places "Mobility"

Nous avons créé depuis quelques mois un groupe de travail avec plusieurs professionnels, afin de fournir des propositions pratiques et constructives pour le bien de la communauté locale et régionale.

Il en découle un schéma de pré-étude utile pour nourrir la réflexion et formuler des objectifs. Les défis identifiés ainsi que les amorces de solutions proposées sont les suivants:

A - mettre en place des mesures d'encouragement à utiliser des voitures propres. Pour ce faire Renens met à disposition 25 places de parc gratuites et équipées de "Plug In" également gratuit, pour les véhicules électriques.

B - aménager des places de parking faciles d'accès, adaptées au segment des petites voitures appelées et catégorisées sous le nom « petites citadines ». Vu leur nombre croissant et sachant que ce genre de voitures polluent moins que les grosses cylindrées, l'espace utile des places sera réduit de 2,3 x 5 m à 2,3 x 4 m dans certains lieux proche des commerces.

C - limiter et fluidifier au maximum la circulation de transit, non destinée au centre ville.

D - optimiser la taille des places de parc classiques (la largeur passant de 2,3 m à 2,5m) et augmenter le nombre de places total.

E - améliorer la sécurité des zones piétonnes et de déplacement, en les séparant du trafic afin de sécuriser le circuit piéton autour de la Place du Marché.

F - construire, créer ou améliorer les pistes cyclables lors des réfections de route.

L'avantage de ce concept novateur pour la région, permettra à Renens d'assumer encore plus sa position de pionnière en matière énergétique et écologique. Cette approche motivante, conviviale et écologique du parage en vieille ville sera grandement appréciée par nos concitoyennes & concitoyens.

Le PLR demande que ce postulat soit renvoyé à une commission (CUAT) pour étude, rapport et compléments."

La Présidente ouvre la discussion sur ce postulat. La discussion n'est pas utilisée. Elle demande si au moins un dixième des membres présents appuie le renvoi en

commission. C'est le cas. Elle demande si le conseil est d'accord que ce soit confié à la CUAT. Le Conseil approuve. La CUAT est donc chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

15. Rapport de la commission chargée d'étudier le renvoi du postulat de la CUAT sur les supports des moyens de communication.

M. Ali Hemma Devries, président-rapporteur, donne lecture de son rapport:

"La commission chargée d'étudier le postulat précité s'est réunie à 2 reprises (juin 2009 et 7 juin 2010) à 20h00 au CTC.

Elle était composée lors de la première séance de Mmes et MM :

Marco Ecclesie, Mme Victoria Ravaoli, Roland Divorne, Eric Aeschlimann, Laurent Desarzens, Jean-Marc Reymond, Arielle Bonzon et M. Ali Hemma Devries Président rapporteur.

Lors de sa seconde séance (7.06.10) étaient présents Mmes et MM. Jean-Marc Reymond, Victoria Ravaoli, Roland Divorne, Laurent Desarzens, Ali Hemma Devries, Président rapporteur.

La Municipalité était représentée par Mmes Tinetta Maystre, Municipale et Martine Heiniger, Cheffe de service.

Préambule :

La commission susmentionnée lors de sa seconde séance a pris acte qu'un malentendu entre la commission et les représentants de la Municipalité est intervenue entre les uns et les autres. En effet, les commissaires sont sortis de la première séance avec l'idée que la Municipalité allait s'informer auprès de la Confédération et certaines communes quant à la réglementation des supports et moyens de communication. Fortes de ces renseignements, la commission et la Municipalité se revoyaient une seconde fois pour discuter des données récoltées en vue de juger de l'opportunité de transmettre ce postulat à la Municipalité par l'entremise du Conseil communal. De leur côté, les représentants de la Municipalité semblent avoir compris que la Commission transmettait directement le postulat tel quel à la Municipalité lors d'un prochain conseil.

Fortes de ces clarifications, la commission a débattu le 7 juin 2010 de manière plus précise et sereine les propositions contenues dans le postulat et enrichi par la lecture de la brochure éditée par la Confédération intitulée : Téléphonie mobile : guide à l'intention des communes et des villes (*www.enviromnet-suisse.ch/ud-1013-f).

Les commissaires proposent d'amender le postulat déposé par la CUAT de la manière suivante :

Les commissaires après avoir longuement débattu de la thématique en présence de la Municipalité sont arrivés aux conclusions suivantes : La commission est convaincue du bien fondé des contenus de ce postulat. Elle invite ainsi le Conseil communal à transmettre ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport. Le contenu de ce postulat est un projet en vue d'élaborer un protocole de recommandations, de coopérations et un règlement à intégrer dans les règlements tel que le PGA quant aux supports et moyens de communication sur son territoire.

A l'unanimité les commissaires ont voté pour la transmission de ce postulat à la Municipalité."

M. Roland Divorne (PLR) : "Lors de la commission, j'avais demandé qu'on ne parle pas d'un règlement, mais de coopération à intégrer dans les règlements qui existent déjà. C'est pourquoi je n'ai pas signé le rapport du président. Mais je tiens à remercier le postulant pour le temps qu'il a consacré à son étude. Malheureusement, je pense qu'il est enfermé sur son idée sans aller voir ce qui se passait au niveau fédéral. Si ses arguments étaient plausibles il y a quelques années, ils sont dépassés à ce jour, car aussi bien la Confédération que les cantons ont édicté des "règles" et des recommandations jusqu'au niveau communal. Pourquoi réinventer de nouveaux règlements qui, de toute manière, devront évoluer en fonction de la technologie? Pourquoi une nouvelle étude et rapport quand toute la documentation existe? Quelle valeur ajoutée pour nos services communaux si ce n'est qu'un règlement supplémentaire? Pour notre commune, il suffit de se référer à la convention du Seven se référant à cet objet. Le guide *Téléphonie mobile : guide à l'intention des communes et des villes* reflète exactement ce que le postulant demande. Je vous invite à ne pas transmettre ce postulat à la Municipalité."

M. Laurent Desarzens (Les Verts): "Je crois que M. Divorne a lu ce guide dans le mauvais sens. C'est justement un guide qui incite les communes à agir et à faire leur part dans leur réglementation. L'idée était d'introduire dans le PGA quelques annotations concernant pas seulement la téléphonie mobile, mais aussi le câble et le téléphone fixe ("les moyens de communication"). Les propositions vont dans le sens d'une collaboration de la commune avec les services concernés."

Mme Tinetta Maystre, Municipale: Ce postulat ne concerne pas que les antennes. Il a pourtant été beaucoup question d'antennes, Ce postulat, au-delà de son caractère technique, exprime la réserve de la commission quant à l'installation d'antennes sur la commune. Sachez que la Municipalité partage ces préoccupations, notamment en termes de santé. Lors d'une première motion sur ce même sujet, la Municipalité avait répondu par voie de préavis (n° 16) en expliquant les compétences des communes, du canton et les obligations que nous soumet la Confédération en matière d'installations d'antennes. Nous avons signalé aussi l'engagement de la commune dans ce domaine. Ce préavis avait été voté en juin 2007. Nous savons et nous l'avions dit à l'époque, que la marge de manœuvre de la commune est faible. Néanmoins, nous avons suivi, avons été vigilants lors de la transmission de permis de construire de ces antennes. Par deux fois nous avons refusé un permis de construire et par deux fois nous avons été remis à l'ordre par le tribunal suite au recours des opérateurs, dans un domaine où notre compétence est faible. Il vous appartient ce soir de dire si vous nous renvoyez ou pas ce postulat. Nous ferons, sans promettre de miracles, de notre mieux pour étudier les pistes proposées – il y en a des intéressantes- pour gérer ou réglementer l'installation de nouvelles antennes."

C'est à une large majorité que ce postulat est renvoyé à la Municipalité.

16. Préavis N° 87-2010 - Retransmission des séances du conseil communal.

M. Ali Hemma Devries, président-rapporteur, lit son rapport:

La commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le mardi 27 avril 2010 à 20h00 à la Salle de la municipalité de l'hôtel-de-Ville.

Elle était composée de Mmes et MM. Victoria Ravaioli, Irina Krier, Arielle Bonzon, Jean-François Jeanrichard, Jean-Daniel Roulier, Jean-Marc Reymond, Jean-Marc Dupuis, Ali Hemma Devries, président-rapporteur.

Mme la Syndique Marianne Huguenin était accompagnée de Mme Bonnevie, secrétaire municipale-assistante, de M. François Chevalier, service Culture-Jeunesse et Sports, de M. Thierry Huguenin, responsable de TVT Service, de M. Thierry Dosinel, responsable de la captation du Conseil Communal.

La commission remercie chaleureusement ces personnes pour leurs explications et les renseignements qu'elles lui ont fournis.

Préambule

Mme Marianne Huguenin nous soumet un bref résumé de la situation :

A la disparition de TVRL, il a fallu prendre une décision et trouver une solution alternative de possibilité de diffusion du Conseil Communal car TVT était actionnaire de TVRL et actuellement ça coûte plus cher qu'avant. On a choisi de travailler avec eux car le prix était relativement bas.

Sur le canal vidéo TVT-Service l'audience a diminué par rapport à TVRL car le canal de diffusion est restreint. Il existe d'autres variantes de diffusions mais celle-ci sont trop onéreuses. La proposition actuelle est 7000.- frs par retransmission de chaque séance du Conseil pour une durée d'une année.

La municipalité voudrait s'assurer qu'il y a bien une volonté politique du Conseil d'aller dans le sens d'être filmé même si il y a une augmentation de coût.

Présentation du canal TVT Service

Monsieur Thierry Huguenin travaille pour TVT service, télé-réseau qui couvre les 4 communes de l'Ouest, (Renens, Crissier, Chavannes-Renens et Ecublens) 40.000 habitants, 18.000 foyers. A l'époque nous dit-il, TVT - Service était membre de TVRL association et TVT - Service finançait au travers de ses clients pour 200.000.-frs par année, contribution de TVT-Service dans TVRL ; Lausanne versait 800.000.-frs. TVRL était distribué sur l'ensemble de Lausanne sur un canal dédié à cet effet ; c'est un programme de télévision. Aujourd'hui il est distribué juste à temps partiel sur le canal qu'on appelle Météo-Service.

TVT-Service diffuse sur le canal Météo-Service mais seulement sous forme analogique uniquement. Aujourd'hui TVT-Service propose à ses clients de garder ce programme sur un support moderne en numérique et plus en analogique. Les clients s'équipent de plus en plus d'ailleurs d'écrans numériques ; la diffusion en analogique s'arrêtera à court terme (dans les 5 ans) pour faire place uniquement au numérique. Aujourd'hui déjà beaucoup de monde ne capte plus les programmes en analogique puisqu'ils se sont équipés en appareils numériques. Ceci expliquerait peut-être le peu de succès des transmissions en analogique des séances du Conseil Communal. Par contre Lausanne, leur Conseil est autant diffusé en analogique qu'en numérique, ce qui fait qu'ils ont plus de chance d'être regardés. Ils couvrent une plus grande population (jusqu'à Orbe) cela représente un bassin de plus de 120.000 habitants.

Cependant il faut savoir que la transmission en analogique va en s'amenuisant. La poursuite de la diffusion en analogique se fera à contrat déterminé d'année en année,

puisqu'à terme la diffusion ne sera qu'en numérique. Exemple pour l'Europe, les émetteurs analogiques disparaîtront en 2012. Suite à cet exposé, nous passons aux questions :

Questions :

- *Pour quels motifs la diffusion se fait-elle sur canal-météo ? Quelles en sont les raisons techniques et politiques ?*

TVRL avait déjà un canal météo dédié, donc ce canal existait depuis fort longtemps, il était déjà préréglé et synchronisé. Il a eu ses années de succès. Le mettre sur un autre canal, techniquement c'est possible. Il serait possible de le mettre dans un autre canal, mais le public devrait aller le chercher et cela serait compliqué pour un certain nombre de personnes. Par ailleurs occuper un nouveau canal pour un espace de 4 heures par mois est trop onéreux, d'autant plus que les espaces ne sont pas limités. C'est comme occuper un appartement de 4 pièces 1 heure par mois, cela serait du gaspillage.

Une partie de la réponse est aussi du ressort du politique. La Confédération a revu sa politique sur la redevance. En effet, TVRL pour retrouver sa part de la manne des redevances s'est regroupée au sein de « la télé » Fribourg-Vaud. TVT est un petit actionnaire de « la télé », 1080 actions sur 27 000 ce qui correspond à 2,7%. Avant TVT était membre de TVRL et non actionnaire. En clair TVRL et TVT étaient une association et non une société anonyme. Actuellement « la télé » le grand actionnaire est Edipress et la ville de Lausanne. Renens a voulu garder un pied dans « la télé » en demeurant un tout petit actionnaire, par conséquent avec peu d'influence sur les choix et la politique menée par celle-ci.

- *Lausanne diffuse son Conseil pour 120.000 foyers, pour cela, il faut un canal. Ce canal SIE, Renens ne peut-il pas s'y relier?*

Le CC de Lausanne est distribué sur un canal de service et non pas par les SIE. C'est un canal de service où il y a quelques informations générales sur les prestations du téléseuil. Ce sont des slates qui tournent. Ce canal de service est fourni à TVT-Service en vrac et donc, il est distribué à Renens comme aux autres communes de l'Ouest.

Pour que Renens se branche sur le canal de Lausanne, cela demande un peu de temps (tant au niveau technique qu'au niveau des tractations politiques). La seule solution rapide actuellement, c'était l'analogique. C'est pourquoi, le projet de l'actuel préavis n'est qu'une solution intermédiaire en vue d'une proposition plus adéquate pour l'avenir. En clair, il y a deux aspects à régler – la technique et la légalité.

La concession en Suisse : pour produire des émissions, il faut avoir un diffuseur, c'est quelqu'un qui est garant. Exemple : la SSR, est une société privée; ce n'est pas la Confédération qui en est le propriétaire. Selon la constitution, on ne doit pas avoir d'influence politique sur des émissions, et des productions. En conséquence, ni le Conseil Communal, ni TVT-Service ne peuvent être garant de cette diffusion. Lausanne, Yverdon-les-bains et Vevey sont confrontés à la même exigence. Ils butent tout comme Renens sur ce problème, tout comme TVRL en son temps. Donc, il faut déjà régler cette

exigence qui relève de la législation. Le 2^{ème} aspect c'est la couverture. Seule l'OFCOM est en mesure de répondre à cette dimension de la couverture. Pour l'instant Renens a réussi à ne pas donner de diffuseur. Les mêmes questions se sont posées à « la télé », dans celle-ci, il y a plusieurs actionnaires publics (Lausanne, Yverdon), mais il y a aussi une association sur la Riviera (Edipress, et une société Fribourgeoise), cela fait figure de société « paravent ». C'est un des problèmes auquel Renens doit pour pouvoir y répondre pour aller de l'avant. La collaboration avec le réseau TNT Lausanne qui s'appelle Boisy-tv fait partie des variantes proposées dans ce préavis.

- *Si l'on publie un lien sur Internet pour la diffusion des séances du Conseil, nous ne sommes plus soumis au niveau des restrictions légales. La notion de diffuseur n'est plus la même si l'on passe par internet. Avec ce média, nous sommes diffusés dans le monde entier quand on veut et où l'on veut. La notion de diffuseur devient tout autre chose ; est-ce que la loi dit quelque chose à ce propos ? A termes, la télévision disparaîtra pour laisser entièrement la place à ce média. Pourquoi Renens ne s'y lancerait-il pas dès à présent ?*

Effectivement sur Internet, l'internaute doit aller chercher l'information. La solution sur Internet est à priori possible, il y a la question du découpage ou encodage des séances du Conseil. C'est une solution qui est à l'étude actuellement. Cette solution est aussi une des variantes proposée dans ce préavis. Mais suffira-t-elle à elle seule ?

- *Dispose-t-on de statistiques montrant combien de personnes regardent le CC sur la télé ? combien de personnes fréquentent le site Internet de la Commune ?*

Actuellement, il n'y a pas de tenue de statistique. Il semblerait que les personnes âgées regardent plus volontiers le CC sur la chaîne TV.

- *Une proposition est formulée par un conseiller : Le fait de diffuser par Internet on voit nettement l'avantage qu'il y a et surtout le moyen de le faire savoir, la Commune en dispose, puisqu'il s'agit du journal « Renens infos ». On pourrait le signaler régulièrement dans ce journal que notre Conseil est visible et consultable sur la « toile » à n'importe qu'elle heure du jour et de la nuit. Peut-être que ce moyen est complémentaire à la télévision. Toutefois, pour les personnes qui sont très occupées, ils n'ont que peu de chance de tomber sur les séances du CC par l'entremise de la TV. A termes, Internet serait l'idéal.*

Le Canal Renens-info est exclusivement Renannais. Avant, sur TVRL les gens de n'importe quelle commune pouvaient suivre les séances du Conseil. Aujourd'hui, il est vrai cela est plus restreint. Diffuser nos séances de CC à travers Internet est une bonne solution. La question est de savoir est-ce que cela sera suffisant ? Par ailleurs, il y a la question du coût du filmage de l'encodage à étudier aussi.

- *Est-ce que le site de la Commune dispose suffisamment de débit pour pouvoir diffuser correctement au plus grand nombre ? Il faut que le personnel informatique puisse étudier la question et voir s'il n'y a la possibilité d'en augmenter la capacité de diffusion.*

Cette question est effectivement à étudier. Pour l'instant, la discussion avec

Boisy-tv n'est pas encore faite. Elle devra se faire en précisant qui sera le diffuseur, le concessionnaire, le coût etc. La question demeure - est-ce que la diffusion via Internet sera suffisante. Si tel est le cas, le coût sera moins important. Environ Fr. 40.000.- /année sans la variante TV. La voie canal TV est plus complexe, on doit continuer à l'étudier, nous devons nous approcher de Boisy-tv pour entamer la discussion.

- *Le budget est de 7.000.- par séance est important. Ya-t-il d'autres alternatives pouvant réduire ce coût ?*

Il y a la possibilité de filmer le conseil et de le mettre sur internet. Cela engendrerait un coût de 3.500.- + 500.- pour l'encodage donc au total Fr.4000.- Il faut que nous en discussions plus précisément avec Art-Vision.

A termes il faudrait une télé locale pour l'Ouest-Lausannois. Nous devrions voir avec l'OFCOM afin d'être concessionnaire. Nous devons aussi envisager un partenariat avec Lausanne.

- *A-t-on le budget de TV Nyon ?*

Pour la télé dans l'Ouest ? Si on faisait le pas dans cette direction, il faudrait le faire sur une large échelle. Nous avons sondé le terrain avec les 8 communes afin de pouvoir diffuser le Conseil autrement; cependant pour l'instant il n'y a pas eu d'intérêt réel de leur part. L'étude continue avec d'autres communes afin de voir si une solution alternative serait possible.

- *Y a-t-il des statistiques tenues par Canal Service au niveau des fréquences d'écoute de canal-météo ? Pourrait-on faire un sondage ?*

A long terme on perdrait quelque chose en ne diffusant que sur internet, mais un sondage pourrait être fait.

- *Est-ce que les Fr. 3500.-. est un tarif préférentiel pour la commune de Renens ?*

Il est répondu que cette somme correspond aux prestations des professionnels engagés par ArtVision afin de garantir une équipe technique rôdée et fiable.

Au terme de cet échange, la commission délibère en l'absence de ses invités et de la Municipalité.

Discussion de la commission :

Il est clair que si nous continuons à travailler avec ArtVision, nous seront obligés de revoir le système de diffusion afin de trouver une solution qui permettrait d'attirer une plus grande audience.

Un des moyens serait de pouvoir être diffusé par Lausanne-Boisy. Peut-être d'autres alternatives sont à rechercher.

Un des commissaires pense qu'il serait judicieux de transmettre les séances que sur internet ; ainsi le coût serait moins élevé.

La commission regrette ce soir l'absence d'un des représentants du service Informatique de la commune qui aurait pu nous éclairer sur les capacités du système informatique de la commune.

Vœu de la commission : Si nous diffusons sur internet, il faut ouvrir un forum en ligne afin de laisser la possibilité au public de s'exprimer. Cela concoure au principe de la démocratie participative.

Amendement : Il est demandé la suppression du 2^{ème} alinéa soit : 7.000.-frs depuis janvier 2011 ; et qu'un nouveau préavis soit soumis au conseil communal avec des données plus précises après des études de différentes alternatives.

Après ses échanges, la commission passe au vote :

La commission accepte les incidences du 1^{er} alinéa de ce préavis par 7 voix et une abstention et décide d'autoriser la Municipalité à diffuser des séances pour 1 an et les charges qui y incombent de 15.000.- fr (de septembre à décembre 2010). Elle invite le Conseil Communal à faire de même.

La commission refuse (selon l'amendement formulé ci-dessus) par 7 voix et 1 abstention l'alinéa 2, de porter au budget 2011 la somme de 70.000.- (7.000.- par séance) avant qu'une étude approfondie soit réalisée et un nouveau préavis présenté. Elle est favorable à la transmission du Conseil pour l'année 2011 au tarif actuel."

Mme Nicole Divorne (Fourmi rouge): "Le groupe Fourmi rouge se prononce en faveur du maintien de la diffusion télévisée de nos séances de conseil. En ce qui concerne le vœu, nous demandons à la Municipalité de n'ouvrir l'accès en écriture sur le forum qu'à des personnes dont l'identité aura été vérifiée et qui ne pourront publier que sous leur vrai nom. De plus, les premiers messages de chaque nouveau participant seront à modérer avant leur publication. Ces deux mesures ont pour but d'éviter que ce futur forum ne devienne un déversoir fielleux pour certains extrémistes et racistes, à l'instar de ce qu'on peut souvent lire par ex. sur les blogs du journal 24Heures."

Mme Marianne Huguenin, Syndique : ce qui intéresse la Municipalité au stade actuel est de savoir si effectivement il y a un intérêt à la poursuite du filmage et d'une diffusion, qui certainement est à améliorer, sur un site internet et sur un réseau télévisé. On comprend que cet intérêt existe et que vous ne souhaitez pas voir s'arrêter cette diffusion, même si elle est plus limitée et moins facilement captable qu'à l'époque de TVRL. On va continuer les études pour trouver les solutions les meilleures pour une diffusion future. On comprend de vos amendements, qu'on peut accepter, c'est qu'on revienne avec un projet. La somme, qui avait été doublée par rapport au coût actuel (qui ne comprend que le filmage) était destinée à améliorer la diffusion ou faire un encodage pour mettre sur le site. On devra revenir avec un préavis qui vous propose la solution qu'on va trouver."

M. Jean-Marc Dupuis (PLR) pense qu'il y a des solutions à trouver, nos voisins le font aussi: diffusion sur internet, télévision de l'ouest, la proposition est d'ouvrir et de trouver des solutions, également avec le service informatique. C'est le sens de l'amendement.

La Présidente met aux voix l'amendement n° 1 : refus de porter au budget 2011 la somme de fr. 7'000.- par séance. Cet amendement est accepté à l'unanimité.

La Présidente met aux voix l'amendement n° 2: Autorise la diffusion des séances du Conseil communal pour l'année 2011, soit de janvier à décembre 2011, au tarif de Fr. 3'500.- la séance, soit un budget d'environ Fr. 35'000.-. Cette somme sera également portée dans le compte N° 1000.3199. cet amendement est accepté à une très large majorité.

M. Ali Hemma Devries lit les conclusions amendées:

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis **amendé** N° 87-2010 de la Municipalité du 12 avril 2010,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide d'autoriser la poursuite de la diffusion des séances du Conseil communal durant une année afin de permettre à la Municipalité d'approfondir les études sur les différentes variantes d'ores et déjà identifiées.

En conséquence, le Conseil communal accepte les charges supplémentaires non prévues au budget 2010, soit le montant d'environ Fr 15'000.-- correspondant à quatre séances de septembre à décembre. Cette charge sera portée dans le compte N° 1000.3199;

Autorise la poursuite de la diffusion des séances du Conseil communal pour l'année 2011, soit de janvier à décembre, au tarif de Fr 3'500.-- la séance, soit un budget d'environ Fr. 35'000.--. Cette charge sera également portée dans le compte N° 1000.3199.

Avant toute décision, le Conseil communal sera informé des intentions de la Municipalité

Les conclusions amendées sont acceptées à une large majorité.

17 Préavis N° 88-2010 Acquisition et remplacement de véhicules pour le service Environnement-Maintenance.

M. Antoine Philippe, président-rapporteur, donne lecture de son rapport:

"La commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le mercredi 28 avril 2010 à 19h00 au Centre Technique Communal.

Elle était composée de: Mmes et MM. Simone Szenyan, Jean Pierre Leyvraz, Robert Mulopo, Pascal Ruschetta, Sylvia Mermoud, Paul Mettraux, Irène Frei et Antoine Philippe, président-rapporteur.

M. le Municipal Michel Perreten était accompagné de M. Alain Peneveyre, chef du service Environnement et Maintenance.

La commission remercie ces personnes pour leurs explications et les renseignements fournis.

Préambule

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal l'acquisition d'une camionnette à pont bâché et plaque élévatrice pour la gestion des

déchets ainsi que le renouvellement d'un mini-tracteur par un véhicule tout-terrain pour la section des espaces verts du service environnement-maintenance.

La commission commence par un tour complet des véhicules du service en question. Il est à préciser que les véhicules ont été pour l'occasion sortis des garages, lavés et alignés par taille, du plus bel effet !

Arguments et questions complémentaires

En premier point, la camionnette 'pont-bâché'. Le tableau comparatif montre les différences sur plusieurs points. Le service communal concerné s'est attaché à quelques arguments prioritaires à leurs yeux. Tout d'abord, la norme en vigueur en l'occurrence euro 5; le rapport consommation/cylindrée pour les coûts de fonctionnement, puis le prix.

Les véhicules sous la norme euro 4, de conception plus ancienne ont été écartés, ainsi que les véhicules à gaz pour leur surcoût et la charge utile qui les rendent inintéressants.

Ressortent deux véhicules, l'Iveco et le Mercedes. Le Mercedes moins cher obtient la préférence.

En deuxième point, le mini tracteur. Celui-ci en sus d'être hors d'âge est devenu inapproprié à un usage urbain et sa fonction unique, le dessalage, justifie son remplacement. Le cahier des charges pour son successeur comprend plusieurs points notamment celui de pouvoir transporter deux personnes au minimum et en l'occurrence au maximum, rapidement et partout, principalement pour l'entretien de la piscine et autres surfaces boisées, d'avoir une benne basculante et de pouvoir dessaler.

Ressortent deux véhicules, un John Deer et un Kubota. Le John Deer de conception légère et à utilisation manuelle, peu pratique sous notre climat. La préférence est donnée au Kubota, machine entièrement japonaise à la conception irréprochable. Ce modèle sera également présent dans les communes avoisinantes.

Conclusion

Après un bref débat sur les choix de modèle de véhicules qui engendrent un surcoût de Fr. 20'000.-. par rapport au modèle meilleur marché, il ressort qu'il est nécessaire que la commune montre l'exemple en étant en avance sur les normes de pollution d'une part et de l'autre les véhicules proposés ont leur intérêt pour la revente ou reprise.

La commission estime avoir obtenu toutes les réponses à ses questions et décide, à l'unanimité, d'autoriser le service environnement-maintenance à acquérir ces deux machines pour le bien-être des utilisateurs comme des habitants."

La discussion n'est pas utilisée. M. Antoine Philippe donne lecture des conclusions:

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 88-2010 de la Municipalité du 12 avril 2010,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à acquérir une nouvelle camionnette et à remplacer un mini-tracteur avec leurs accessoires pour le Secteur Environnement et Maintenance.

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité le financement nécessaire à ces acquisitions.

Ces dépenses seront financées par la trésorerie ordinaire et, si nécessaire, couvertes ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elles figureront dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif.

D'une part, pour le montant de Fr. 62'300.00 TTC, sous le compte N° 3930.5060.322 "Camionnette gestion des déchets".

D'autre part, pour le montant de Fr. 59'200.00 TTC, sous le compte N° 3930.5060.321 "Remplacement d'un tracteur espaces verts".

Ces dépenses seront amorties en 10 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 1900) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTE les charges supplémentaires au budget 2010.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2011 et suivants les charges inhérentes au présent préavis.

Le Conseil communal accepte les conclusions du préavis à l'unanimité.

18. Préavis N° 89 -2010 collecteurs eaux claires et eaux usées Simplon-les Ramiers.

M. Pascal Golay, président-rapporteur donne lecture de son rapport:

"La Commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le jeudi 27 mai à 20h00 au Centre Technique Communal. Elle était composée de Mme et MM.Szenyan-Reymond Simone, Ahmeti Jakup, Eareby Mohammed, Jeanrichard Jean-François, Mettraux Paul, Mulopo Robert Kanita, Narducci Franco, Golay Pascal, président rapporteur.

Étaient présents également Mme Tinetta Maystre, municipale urbanisme & bâtiments, M. Martin Hofstetter, chef du service de l'urbanisme et de M. Christophe

Cartier, responsable du dossier. M. Jean-François Clément, municipal, a été excusé. La commission remercie ces personnes pour leurs diverses explications et renseignements.

Contexte :

Ce préavis a pour but de demander un financement pour la construction d'un collecteur d'eaux usées dans le secteur Simplon-Ramiers afin de réaliser la mise en séparatif de ce quartier. Ces travaux font aussi partie des mesures urgentes concernant la dépollution de la baie de Vidy.

Le collecteur unitaire existant a été contrôlé par caméra et pourra être gardé tel quel, il sera réhabilité comme collecteur d'eaux claires et se déversera directement dans la Mèbre. Seul un nouveau collecteur d'eaux usées devra donc être construit et sera raccordé au collecteur d'eaux usées intercommunal qui est lui-même raccordé à la station d'épuration de Vidy.

Il est recommandé à chaque propriétaire riverain de profiter de ces travaux afin d'effectuer la mise en séparatif de sa propriété mais un délai de deux ans leur est toutefois accordé.

Questions :

- *Qu'advient-il des accès aux places de parcs pendant les travaux ? Est-ce que les habitants et pas seulement les propriétaires seront prévenus du déroulement des travaux ?*
- o Il est inévitable qu'il y aura ponctuellement des problèmes. Les habitants des quartiers concernés seront informés des travaux qui se feront par tranches de 20 à 30 mètres. Des ponts lourds seront posés par-dessus les tranchées pour garantir autant que possible l'accès aux parkings.
- *Y'a-t-il des mesures pour protéger les enfants qui viennent au Simplon ?*
- o Oui, la tranchée sera protégée par des treillis.
- *Les bâtiments centraux sur le plan ne sont pas en séparatif. N'aurait-il pas fallu le faire en même temps ?*
- o Non, ça se fera plus tard via des travaux sur un autre collecteur.
- *Est-il possible de lier ces travaux avec la commune de Chavannes ?*
- o Non, pas dans le cas présent. D'autre part, se raccorder à un collecteur hors de la commune engendrerait des taxes de raccordement.
- *La CUAT demande à connaître le pourcentage des eaux claires qui est déjà relié au collecteur des eaux claires de la commune.*
- o Un peu moins de 20 % sont actuellement totalement en séparatif, soit 288 parcelles sur environ 1600.
- *La COFIN aimerait connaître le statut de l'avancement de la mise en séparatif sur la commune.*
- o Un peu plus de 50 % sont déjà en séparatif mais que sur de petites distances puis sont raccordés sur un collecteur unitaire. De ce fait, de nombreux quartiers pourront être basculés d'un coup sur du séparatif lors de travaux ultérieurs.

Vote :

C'est à l'unanimité que la commission recommande au conseil d'accepter les conclusions de ce préavis."

La discussion n'est pas utilisée. **M. Pascal Golay** donne lecture des conclusions du préavis:

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No 89-2010 de la Municipalité du 26 avril 2010,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à réaliser les travaux de pose d'un collecteur d'eaux usées et la réhabilitation du collecteur unitaire existant en collecteur d'eaux claires dans le secteur des Ramiers.
2. **Alloue**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 459'000.-- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement, si nécessaire, par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous rubrique 37 "Bureau technique", plus précisément sous le numéro 3761 "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration". La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5010 "Ouvrages de génie civil et d'assainissement", plus précisément dans le compte No 3761.5010.114 – Les Ramiers – collecteurs EU + EC.

Cette dépense sera amortie, en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte No 9280.01 "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration".

Le Conseil communal accepte ce préavis à l'unanimité.

19. Motions, postulats, interpellations.

La présidente donne lecture des intitulés des 2 postulats et de la motion annoncés.

Dépôt du postulat de **Mmes Nathalie Kocher** (Les Verts) et **Christine Sartoretti** (Arc en ciel) "**Pour la création de ruchers urbains.**"

Dépôt de la motion de **M. Ali Korkmaz** (PSR) : "**Création des nouveaux jardins familiaux.**"

Dépôt du postulat de **M. Ali Korkmaz** (PSR) : "**Développement des alentours du terrain de football de Verdeaux.**"

Il n'y a pas autres interventions à ce point. Ces trois objets seront portés à l'ordre du jour du prochain Conseil. Les présidents de groupe en recevront le texte.

20 Propositions individuelles et divers.

M. Laurent Desarzens (Les Verts) annonce son intention de quitter son groupe politique à partir de la fin de cette séance. Il continuera de venir à ce conseil en tant qu'indépendant.

Mme Rosana Joliat, Présidente : "Sachez que ne faisant plus partie de la convention de législature, vous ne pourrez plus siéger au sein des commissions permanentes et des commissions de préavis. Vous devrez donc démissionner des commissions permanentes dont vous faites partie."

M. Laurent Desarzens confirme qu'il rend donc toutes ses commissions au groupe dont il faisait partie.

Mme Karine Clerc Ulloa (Fourmi rouge) : "On vit dans notre commune une expérience très positive par rapport à l'intégration des étrangers. En même temps, il y a beaucoup d'étrangers en Suisse qui vivent un véritable calvaire, et cela va de pire en pire. Afin de dénoncer ce qui se passe et de soutenir les personnes qui vivent dans des situations difficiles au niveau de leur statut, une manifestation aura lieu à Berne ce samedi. Si vous pouvez le faire, je vous encourage à la rejoindre par solidarité."

M. Jean-François Jeanrichard (PSR) demande à la Municipalité des informations au sujet des cabines téléphoniques de la Place du Marché, qui sont abimées depuis plusieurs semaines.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, ne peut pas répondre mais va se renseigner.

M. Roland Divorne (PLR) désire faire sourire le Conseil à propos des ruchers urbains, qu'on entend depuis le début du Mondial...

M. Pascal Golay (PLR) annonce le Giron des Musiques de la Côte Est avec ses spectacles de vendredi et samedi soir et son défilé le dimanche et attire l'attention des Conseillers sur les dessins des enfants des classes enfantines et primaires sur le thème "dessine-moi un instrument..."

M. Ali Hemma Devries (Fourmi rouge) annonce que lui non plus ne siégera plus dans son groupe à partir de la rentrée, mais comme indépendant.

21 Allocutions

Mme La Présidente du Conseil, Rosana Joliat

Tout comme il est de coutume que le nouveau président vous adresse quelques mots lors de la première séance, il en est de même pour sa dernière séance.

Dans quelques jours, j'aurai atteint 365 jours... oui, 365 jours empreints de rencontres, de représentations diverses, d'échanges, de discours, de séances de tout genre.

Des moments conviviaux, comme la soirée fondue, soirée réservée aux jeunes Renanais de 18 ans et aux personnes ayant acquis dans l'année la nationalité suisse ainsi que la bourgeoisie de notre commune.

Des moments traditionnels, car même dans une commune qualifiée de ville, il y a des traditions: le tir des communes, par exemple, ou la coupe du sapin dans les bois de Bottens où, sous un déguisement hautement sécurisé et aux allures de Playmobil, sous les conseils avisés de professionnels de la forêt de notre dicastère "Vert", j'ai pu faire tomber le magnifique sapin qui orna notre salle de spectacles au mois de décembre dernier. Merci de garder cette tradition, car c'est une expérience unique en son genre...

Les inaugurations des APEMS, puis celle de l'extension du site du collège du Léman, autant de rencontres et de retrouvailles avec des enseignants, des élèves et des parents, car avant d'être présidente du Conseil communal, je suis surtout la maman de trois enfants qui sont et qui ont été élèves à Renens.

Au fil des séances du Conseil, des séances de dépouillement d'élections et de votations, j'ai essayé de rencontrer les membres de notre législatif, celles et ceux qui un jour ont prêté serment pour être au service de leurs concitoyens. Je tiens ce soir à vous remercier toutes et tous, membres du Conseil communal, pour votre assiduité, votre professionnalisme lors des séances mensuelles et surtout d'avoir eu des débats politiques courtois, empreints de respect et d'authenticité, comme je l'avais souhaité lors de la séance du mois de septembre.

Lors de cette année de présidence, j'ai essayé de préparer nos séances avec rigueur et ceci grâce à des outils étudiés par notre conseil communal, soit notre règlement du Conseil et les différentes lois politiques y relatives. Car être présidente du législatif, c'est une fonction qui ne s'apprend pas, il n'y a pas d'apprentissage, pas de guide méthodique.

Etre à la présidence d'un législatif, c'était pour moi faire abstraction de toute couleur politique, et c'était surtout être moi-même, et j'espère avoir atteint cet objectif.

Des remerciements, pour terminer, à notre administration et à sa logistique, à la Municipalité in corpore pour sa parfaite collaboration et ses encouragements, à mon bureau, Barbara, Denise et Jean-Pierre, pour leurs prises de positions et leurs comptages, au secrétariat du Conseil, Suzanne et Arielle, pour les procès-verbaux, mémoire écrite de nos débats, à notre huissier, François, pour la mise en place de cette magnifique salle et pour sa présence tout au long des manifestations officielles., telles que votations et élections, à Raphaël, pour le son, à l'équipe de télévision pour la retransmission de nos débats, à la presse pour sa présence, aux téléspectateurs qui, après avoir trituré leur programme en analogique et en numérique, pour trouver le bon canal, sont restés derrière leur petits écrans pour suivre nos débats, et enfin un grand MERCI à ma famille pour son soutien de tous les jours.

Voilà, Daniel - Monsieur, Rohrbach, futur président 2010-2011, je te - je vous souhaite une excellente présidence, car pour moi ce fut une fantastique expérience politique, au cœur du 1020.

Mme Marianne Huguenin, syndique.

Quelques mots, comme le veut l'usage, en cette fin d'année officielle, au moment de la transition de la présidence du Conseil communal, et avant de partir tous vers une pause d'été bienvenue je crois.

Tout d'abord, j'aimerais au nom de la Municipalité toute entière remercier tous celles et ceux qui assurent par leur présence et leur travail régulier le fonctionnement essentiel de nos autorités élues. Vous avez su, Madame la présidente, assurer votre année de présidence avec sourire et fermeté, en collaboration avec les services de la Municipalité, dans le respect réciproque des compétences des uns et des autres. Dans des fonctions comme la vôtre, il faut savoir à la fois rappeler des règles et un cadre, et aussi faire preuve de souplesse et de créativité pour faire évoluer ces règles. Vous, votre bureau, l'avez fait avec motivation et plaisir aussi.

Nous nous réjouissons de collaborer avec votre successeur, M. Daniel Rohrbach, et je lui souhaite à lui aussi beaucoup de plaisir dans sa fonction, du plaisir à changer de place – et c'est un changement autant réel que symbolique ! – dans ce Conseil et à découvrir aussi de plus près la vie des associations.

Un merci aussi à tout le Conseil communal. Je ne sais si vous avez prêté attention dans le rapport de gestion 2009 à un tableau qui montre à la fois l'augmentation du travail effectué par votre Conseil comme par les services de l'administration et de la Municipalité.

Entre 2005 et 2009, le nombre de motions, postulats et interpellations déposées par votre Conseil a plus que doublé, passant de 14 à 34, accompagné par une augmentation aussi des questions, vœux, résolutions et pétitions (de 30 à 47). En parallèle, le nombre de dossier présenté directement par la Municipalité et ses services augmente de la même manière : nous en sommes à notre préavis no 89, à la fin de la 4^{ème} année de la législature, plus que pour les 4 ans et demi de la législature précédente (83 préavis, y inclus ceux de la commission de naturalisation).

Nous avons donc du travail, plus de travail, beaucoup de travail !

Nous Municipalité, et vous conseillers communaux. Je tiens à tous, mes collègues, et vous le Conseil, vous remercier donc chaleureusement non seulement d'effectuer ce travail, mais de la faire avec sérieux, et surtout dans une ambiance agréable, dans une ambiance de respect mutuel, dans une ambiance qui permet l'humour, les "vannes" qu'amène la vie politique, surtout de façon saisonnière, mais globalement dans une excellente ambiance !

Et je vous souhaite à tous vivement de pouvoir continuer sur cette lancée l'année qui va suivre, malgré justement les vagues saisonnières normales et attendues qui font partie du jeu politique!

Je tiens aussi à remercier formellement ici tous les employés de la commune. Elles et eux aussi ont vu augmenter l'intensité de leur travail, des exigences, en même temps qu'augmentaient les projets et les réalisations. Passer d'un budget d'investissement avoisinant 3 millions entre 1995 et 2005 à des investissements qui dépassent la barre des 20 millions annuels, ce n'est pas rien, et nous en sommes conscients, avec des efforts pour adapter vers le haut les conditions de travail (locaux, engagements supplémentaires, organisation), même si ces efforts doivent à la fois être poursuivis et tenir compte de nos réalités financières !

Un des projets emblématiques menés par nos services, et j'aimerais dire par l'ensemble de nos services est le projet Cœur de ville. C'est en équipe serrée qu'il est mené tant au niveau de la Municipalité que de l'administration, ceci de manière très forte depuis le début de la

législature. Un lieu symboliquement fort, 10 millions d'investissements : cela se gère tous ensemble, avec une forte responsabilité de tous ! Y compris du Conseil et de la population qui a fait confiance et cru au projet.

C'est donc avec un grand plaisir que la Municipalité et ses services, ainsi que les bureaux associés au projet invitent ce samedi matin l'ensemble de la population à "remettre le pied" sur "sa" place lors de visites organisées du chantier, en compagnie des architectes, urbanistes, ingénieurs et techniciens qui la construisent et ceci en avant-première de la "reprise" officielle de la place qui se fera le samedi 23 octobre.

C'est en effet le projet public, le chantier public de la place qui tient la vedette maintenant, si on ose dire ! A la suite d'une longue histoire, jalonnée d'ateliers participatifs, de nombreuses présentations publiques destinées à tous ou à des publics ciblés, à la suite de 5 préavis, d'un référendum voulu par nous tous, à la suite d'animations culturelles, de totems, d'affiches, d'articles de présentation du projet, à la suite de débats, de discussions, d'affrontements parfois, la place commence à faire sa place justement !

On parle maintenant, enfin, moins des bâtiments privés, mais vraiment de la place elle-même, de ce projet public qui finalement organise l'espace au centre-ville, la place et ses rues, pour les mettre à la disposition des habitants. Pour y faire des achats bien sûr, mais aussi pour s'y rencontrer. Pour que cette place et ce centre-ville soit renforcé dans son rôle identitaire pour Renens, dans son rôle culturel et d'animation.

Nous venons d'inaugurer au Léman un magnifique ensemble scolaire, permettant de mettre à la disposition des enfants, des enseignants et de la population, classes, salles de gymnastiques, bibliothèque scolaire et publique, réfectoire et accueil pour écoliers ainsi qu'une salle polyvalente. Ce projet signe, par sa qualité la place que la ville de Renens entend donner à ses écoliers et à la formation. Là aussi, c'est beaucoup de travail, et je tiens à remercier ici celles et ceux qui l'ont réalisé, en particulier à la commission de construction.

Je mentionne ici 2 projets emblématiques de cette année écoulée, il y en a eu d'autres et il y en aura d'autres par la suite : nous aurons une rentrée d'automne chargée, une fin de législature chargée de projets aussi. Différents préavis nous et vous attendent, importants, pour des projets urbanistiques et culturels en particulier. Nous devons aussi, dans nos responsabilités d'exécutif comme de législatif, faire des choix, à la fois ambitieux et réalistes : naviguer entre l'idéal et le possible, l'ambitieux et le trop prudent.

Nos séances de l'année prochaine risquent donc d'être bien animées !

Et je tiens finalement à remercier ici celles et ceux qui assurent l'organisation impeccable de cette salle (MM l'huissier et ses collaborateurs) et des festivités qui vont suivre (Mme Zlatkovic et son équipe, a compris des collaborateurs communaux), à celles et ceux qui suivent nos débats à la tribune ou sur le canal météo TVT, et aux collaborateurs de l'association Vidéoartvision qui les filme depuis maintenant une année.

Au nom de la Municipalité, je vous invite toutes et tous à terminer cette année officielle dans la bonne humeur et le charme d'une soirée d'été, sur l'esplanade de la salle de spectacles, esplanade préparée dans le cadre des festivités annoncées ce week-end à Renens, soit le Giron des Musiques de la Côte Est, qui verra concerts et cortèges animer toute notre ville.

La Présidente clôt la séance à 21 h 37, remercie chacune et chacun et donne rendez-vous **au jeudi 9 septembre à 20 h 15.**

La Présidente

La Secrétaire

Rosana Joliat

Suzanne Sisto-Zoller

Modification à la liste des conseillers communaux

Mme Irina Krier, tél. 021 635 85 88

M. Mohammed Eareby, tél. 079 671 57 40

M. Jean-Pierre Leyvraz, supprimer le n° de téléphone professionnel.